VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Par Willard & Eiseman.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Spéculateurs et Placeurs Attention ! Une Occasion pour Acquérir de Splendides Terrains Dans le Quatrième District, Voisinage Complètement Amélioré.

LIQUIDATION DE LA PEOPLE'S BREWING CO.

L'ILET DE VALEUR SPLENDIDEMENT SITUÉ, COMPRENANT

VINGT-QUATRE TERRAINS,

DEVANT ETRE VENDUS AUX PLUS HAUTS ENCHERISSEURS.

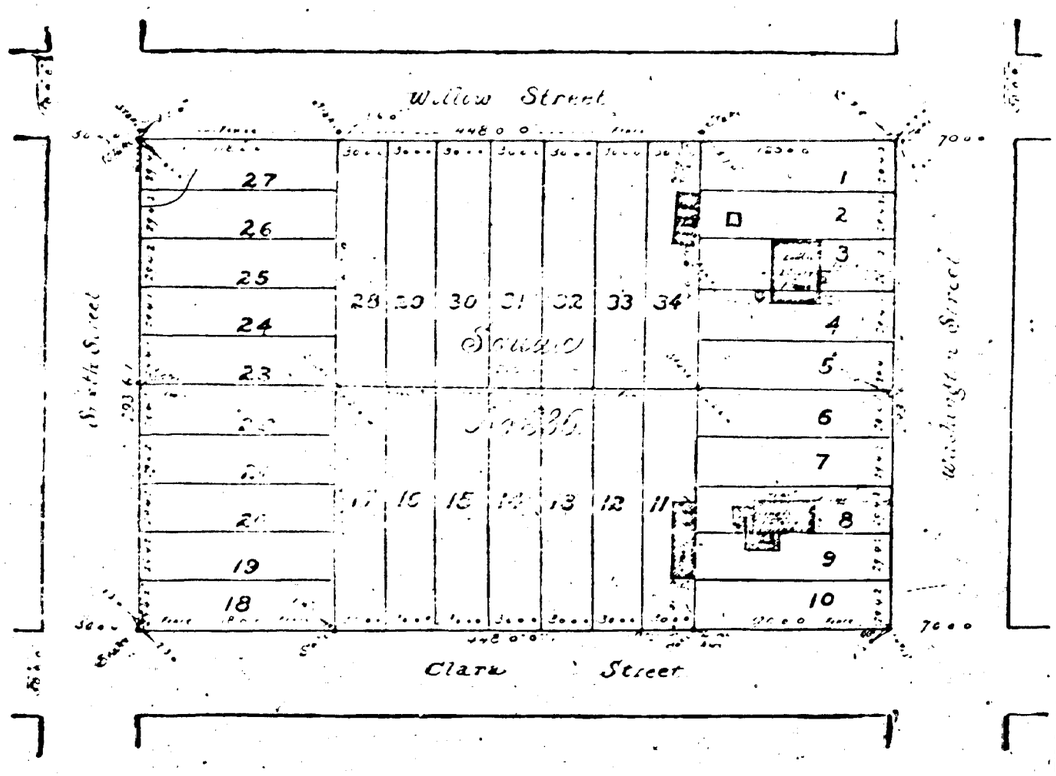

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 4 JANVIER 1910 à midi. Vente par WILLARD & EISEMAN, 632 rue Gravier. En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Division E Cour Civile de District, pour la Liquidation de la People's Brewing Co. de la Nouvelle Orléans, No 89,304 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous vendrons à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 4 janvier 1910, la propriété ci après décrite à savoir :

Les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 29 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Washington et Willow. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Washington et Clara. Les lots Nos 3 et 4 étant améliorés par un cottage simple. Les lots 8 et 9 étant aussi améliorés par un cottage simple.

Les lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 146 pieds 9 pouces environ, ligne entre lignes parallèles. Le lot No 11 étant améliorés et est contigu aux lots 10, 9, 8, 7, 6.

Les lots Nos 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 mesurant chacun 29 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Sixième sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 18 formant l'encoignure des rues Sixième et Clara et le lot No 27 formant l'encoignure des rues Sixième et Willow.

Les lots Nos 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 146 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Toutes ces mesures apparaîtront plus complètes par référence à un arpentage fait par H. W. Reynolds député voyer de ville, le 4me jour de novembre 1909.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en paiement à part égale de 1 et 2 ans avec intérêt au taux de 7 0/0 par an de la date de la vente jusqu'au paiement final ci-dessus, lequel sera garanti par lien de vendeur et les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

Les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910 et payer pour l'acte de vente pardevant John F. A. Diebel, notaire. Un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de la vente chez l'encanteur

WILLARD & EISEMAN,
MEYER EISEMAN, Encanteur.
632 rue Gravier.

Charles Osterberger, avocat pour les Liquidateurs.

28 nov—28—déc 5 12 19 26— an 2 4

Will J. Morgan. Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSE FERNANDEZ.

No 52,119 -Cour Civile de District—Division B.

CARRÉ DE TERRE DE VALEUR

Dans le Sixième District, Contenant 24 Terrains, l'ilet borné par les rues Robert, Upperline, Liberté et Howard.

PAR WILL J. MORGAN, Encanteur—Bureau No 331 rue Carondelet—JEUDI, le 16 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi, je vendrai conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, lequel ordre a été enregistré le 8 novembre 1909 et est devenu final et exécutoire le 30 novembre 1909, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La propriété de la Southland Turpentine Company comprenant installation, accessoires, patentes et droit d'occupation des lieux pendant une année, le tout d'après inventaire sur lieux.

Conditions—A vendre le tout entier pour de l'argent comptant, la livraison de la propriété devant se faire de suite, et l'ordre restant aux risques de l'acquéreur dès le moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN
Encanteurs,
522 rue Baronne, Nouvelle Orléans, La.
Jno R. Todd, receveur.
3 déc—3 5 12

Kennedy & Airey

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU D'UN SALON DE LIQUEURS

542 RUE BOURBON, COIN TOULOUSE.

SUCCESSION DE JOSEPH BORDENAVE.

No 91 594—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

MARDI, 14 décembre 1909, à 11 heures a. m., sur les lieux en vertu d'un ordre en date du 1er décembre 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, il sera vendu à l'encan en bloc—Lot de Liqueurs, Cigares, Tabac, Articles de Buvette, divers, etc., et licences Ville et Etat pour 1909, conformément à un inventaire sur lieux.

Conditions—Comptant sur les lieux.

3déc—3 11

R. J. KENNEDY, Encanteur.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

S. Lucius Elam, Jr. vs "Elam Paper & Stationary Co."

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.
No 90,627

EN VERTU d'un ordre décretal de la Cour Civile de District, Division E, par l'Hon. Geo. H. Theard président, et lequel a été entré le 5me jour de novembre 1909 et amendé le 22 novembre 1909, le sous signé a été nommé encanteur et ordonné de vendre à l'enchère publique, la propriété de la "Elam Paper & Stationar Company" tel qu'il est décrit dans ses grandes lignes par ledit ordre et l'amendement de cela : conformément auque ordre

Je procéderai de vendre à l'enchère publique à la Bourse de encan de la Nouvelle Orléans Ltd. No 311 rue Baronne, le 14me jour de décembre 1909 à heure de midi, la balance du fond de magasin de marchandise de la Elam Paper & Stationary Company; ledit fond de magasin en balance dudit stock étant celui qui n'a pas été disposé par les receveurs pendant leur administration et laquelle sera dans le magasin de ladite Elam Paper & Stationary Co., à la date de la vente.

Ledit fond de magasin de marchandises qui sera vendu a été inventorié et estimé sous la direction de la Cour.

Et je procéderai aussi de vendre à la même heure les comptes courants non collectes qui étaient dûs à la Elam Paper & Stationary Co., et avant le temps de la nomination des receveurs, qui n'ont pas été collectes et qui sont maintenant dûs et en souffrance, lesquels comptes sont inventoriés et estimés sous l'ordre de la Cour.

Je vendrai aussi, à la même heure, les meubles et installations utiles pour conduire le dit commerce.

Tous les précédents devant être vendus en bloc et en gros au plus haut prix pour pas moins de deux tiers de leur estimation, et pas moins du tiers net payé par ordre de la Cour.

Je procéderai aussi de vendre à ladite heure le droit d'occupation du local pour un an, du premier jour d'octobre 1909 pour pas moins de deux tiers de son loyer et valeur d'estimation et au prix payé par ordre de la Cour ci-dessus référé.

Conditions—La vente devant être faite pour du comptant sur les lieux. La livraison des marchandises, compte-courant, installations et le droit d'occupation du local devant être fait immédiatement et tenu au risque de l'acquéreur du moment de l'adjudication. Le tout d'après le récit dans l'ordre décrété de la Cour ci-dessus référé.

LIONEL M. RICAU
Encanteur.

1 déc—1 5 12 14

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 86,077—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE GEORGE SMITH

JEUDI, le 30 décembre 1909 à midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne,

Nous vendrons à l'enchère publique la Bâtisse à deux étages, No 1516 rue du Camp.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire y intitulée succession de George Smith, dossier No 86,077, le dit ordre daté et signé du 23 novembre 1909, et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, le 30 décembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District, situé dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasin, Race et Orange, désigné comme lot C, sur un certain devis de voyer, dressé par D. E. Seghers & fils, voyers, daté Nouvelle Orléans, 3 février 1909 et annexé à un inventaire supplémentaire, pris et fait par John Janvier, notaire en cette ville le 20 mars 1909, conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de George Smith, No 86,077 du dossier de ladite cour, d'après lequel dit devis d'arpentage ledit lot C commençant à un point à la rue Camp cent vingt-neuf pieds quatre pouces de l'encoignure de la rue Race et mesurant dudit point, une distance de trente pieds quatre pouces de face à la rue Camp, trente et un pieds huit pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne de côté vers la rue Orange, une première profondeur de seizante quatre pieds quatre pouces sur la ligne de division du lot B, de là s'élargissant un pied quatre pouces vers la rue Race, de là une deuxième profondeur de cinquante-cinq pieds huit pouces à sa ligne du fond et jusqu'au mur en brique et au lot B. Le tout en mesure américaine. Les améliorations sur ledit lot C consistent en une bâtisse simple à deux étages portant le numéro municipal 1516 rue Camp, ensemble avec les bâtisses dans le fond y appartenant.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, les frais des certificats requis et frais de l'acte de vente pardevant John Janvier, notaire; la vente sujette au bail s'il y en a qui existe et les loyers retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. 10 pour cent de dépôt (sans intérêt) devant être fait au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières,
Bureau No 910 rue Gravier.

20 nov—28—déc 5 12 19 26 29

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Angus McKinnon vs Southland Turpentine Company

No 85,453 COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIV. "B"

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—MERCREDI, 15 décembre 1909 à midi, au Lac Charles, paroisse Calcasieu, Etat de la Louisiane, à la porte d'entrée de la maison de cour, faisant face à la rue Pujo, de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, lequel ordre a été enregistré le 8 novembre 1909 et est devenu final et exécutoire le 30 novembre 1909, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La propriété de la Southland Turpentine Company comprenant installation, accessoires, patentes et droit d'occupation des lieux pendant une année, le tout d'après inventaire sur lieux.

Conditions—A vendre le tout entier pour de l'argent comptant, la livraison de la propriété devant se faire de suite, et l'ordre restant aux risques de l'acquéreur dès le moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN
Encanteurs,
522 rue Baronne, Nouvelle Orléans, La.
Jno R. Todd, receveur.
3 déc—3 5 12

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de Ménage.

Succession de Louis Newald.

No 87,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union—LUNDI, 13 décembre 1909 à 11 heures a. m., au No 5511 rue Laurel, près Octavia, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District Division C, en date du et signé le 1er décembre 1909 dans la susdite affaire les meubles de ménage ci après énumérés

Une armoire double et des effets personnels
Une berceuse en rotin
Une toilette en noyer.

Conditions—Comptant.

G. G. Kronenberger avocat du pétitionnaire.

3 déc—3 5 13

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en Bois à Deux Etages, élégante et moderne avec grand terrain.

No 3605 rue PRYTANIA

Encoignure Nord Ouest de la rue Foucher
Succession de Mme I. P. Woods.
No 90,521—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet.

MARDI, le 21 décembre 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 novembre 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir :

L'élégante résidence en bois à deux étages et moderne, No 3605 rue Prytania, à l'encoignure nord ouest de la rue Foucher, située de la banquette, contenant de larges vestibules, vestiboule, beaux appartements au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur chambre à bain, etc. Le terrain est décrit comme suit—

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Foucher, St Charles et Antoine, et mesurant soixante deux pieds six pouces de face à la rue Prytania sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles et façade à la rue Foucher ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Prytania et Foucher. Le tout d'après un devis dressé par A. de Armas, député voyer de la ville le 29 août 1885 et annexé à un acte pardevant Geo. Freret, notaire, le 3 septembre 1885. Cette résidence est convenable et confortable et à l'usage de plusieurs lignes de chars.

Conditions—Comptant; dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 nov—18 23 30 déc 7 14 21

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

1332-34 Rue Elmire, près Villeré.

SUCCESSION DE LAWSON CAIN.

No 91,189—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 9 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en cette ville en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. A, daté du 17 novembre 1909, dans l'affaire de la succession de Lawson Cain, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 528, borné par les rues Elmire, Urquhart, Désiré et Villeré, lequel dit lot est désigné sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 avril 1897 et annexé pour référence à un acte de partage, passé pardevant F. D. Charbonnet notaire, le 4me jour de mai 1897, d'après lequel plan, ledit lot mesure 31 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, embellissé en deux chambres et cuisine de chaque côté, bâtisses dans le fond, etc., loué à six dollars par côté. Dans un voisinage qui s'améliore

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1909.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Relis A. Tichenor, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

28 nov—28—déc 5 12 19 26 30

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets se sont bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	100@175
Bons chevaux de trait	75@125
Chevaux communs	50@100
Mulets de ville	150@175
Bons heavy	200@225
Mulets pour habitations sucrières	150@175
Mulets pr...	50@100

VENTES A DENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE

JOHN B. HIRSCHLE.

No 89 907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Div. A.

Joli Cottage Simple, aussi le contenu d'une Forge.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 9 décembre 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre signé le 9 novembre 1909 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages appartenant ou de quelque façon dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, entre les Faubourg Gretna à la jonction des Chemins du Bayou et Gentilly, désignés par les Nos 4 et 5 de l'ilet borné par les rues N. White, Laharpe et les Chemins du Bayou et Gentilly, sur un plan de A. de Armas, daté du 21 novembre 1851, et déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 6 du livre de plans No 5, ledit lot No 4 mesurant 32 pieds de face au Chemin Gentilly 74 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté gauche 88 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 5 et 30 pieds 6 pouces en largeur dans le fond ; ledit lot No 5 mesurant 33 pieds de face au Chemin Gentilly, 86 pieds 11 pouces 3 lignes sur le côté gauche du lot No 4, 92 pieds 3 pouces sur le côté droit et 34 pieds 6 pouces dans le fond. Ladite propriété est aussi décrite sur un plan dressé par Arthur de Armas, ex-député voyer de ville, le 24 décembre 1888 et d'après ledit plan, ceuxdits lots sont désignés par les Nos 4 et 5 de l'ilet No 1530 et mesurent ensemble 66 pieds de face du Chemin Gentilly, 65 pieds en largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Laharpe de 106 pieds et 6 pouces et la profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près du Chemin du Bayou de 74 pieds 8 pouces et 3 lignes ; ledit devis de la date du 24 décembre 1888 étant annexé à un acte passé pardevant John G. Eustis notaire de cette ville, sous la date du 18 mai 1906.

Les améliorations de la propriété ci-dessus comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises connu comme No 1532 Chemin Gentilly, et contient galeries devant et derrière, 4 chambres, cuisine, chambre à bain, cabinet, etc., dans la cour il y a un bon hangar, citerne et atelier de travail.

AUSSI

Le contenu d'un atelier qui consiste d'une forge, une enclume, marteau, outils, etc.

Conditions—Pour l'atelier de forge, comptant la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance en billets de lien de vendeur portant huit pour cent (8 0/0) par an d'intérêt jusqu'au paiement en un et deux ans, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant approrater les taxes de 1909 et de payer pour l'acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats
21 nov—21 28—déc 5 12 19 23

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Joli Cottage Simple, 2418 rue Gravier.

Succession de Mme Eunice C. Lee.

No 91,210—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet — MARDI, le 21 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 15 novembre 1909, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Div. B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, privilèges et servitudes la dépendant ou de quelque façon dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet originalement No 28 maintenant 558, borné par les rues Gravier, Tonti, Bienville et Rocheblave. Le dit lot est désigné par le No vingt trois sur un plan de sub-division du dit lot, en 34 terrains, par A. De Armas, député voyer de ville, daté du 4 avril 1885, et annexé pour référence et record à un acte pardevant N. B. Trist, notaire, daté du 15 juin 1885, et mesurant trente pieds, trois pouces à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et de payer pour l'acte de vente pardevant Joe Lautenschlaeger notaire et faire les Oppositions dépôt au moment de l'adjudication chez Cicero A. Ramsey, encanteur, Bureau 342 rue Carondelet.

Joe Lautenschlaeger, avocat
18 nov—18 21 28—déc 5 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Occasion de Faire un placement de Premier Ordre.

3921-23 Avenue Washington.

Cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, bâtisses dans la cour, etc. 2 terrains.

Succession de Elizabeth Frank.

No 91,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet—JEUDI, le 16 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 12 novembre 1909, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos cinq et six, de l'ilet No 486, borné par l'avenue Washington, les rues Tolédano, Broad, Quatrième et Dorgenois, sur un devis de D. E. Seghers & fils, voyers, annexé à un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er décembre 1904. D'après lequel devis lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt neuf pieds de face à la venue Washington, sur cent trente-neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme No 3921-3923 avenue Washington, avec bâtisses dans la cour, etc.

Conditions—1/3 on plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur, payable en un et deux ans, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété et par les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1909 et de payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, et faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

CICERO A. RAMSEY encanteur.
342 rue Carondelet.

A. D. Danziger, avocat.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Banque et Installations Coffre fort Diebold Combination "Time Lock" Voûtes de Sûreté d'Epargnes, Pupitres, Pendule, Type-Writer, Tables, Chaises, Eventails Electriques, Cage de Receivers, Protectographe, Canceller de Chèques, etc.

Meyer S. Dreifus vs La Commercial Bank and Trust Company.

No 87,706—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — VENDREDI, le 10 décembre 1909 à 11 heures a. m. sur les lieux 314 rue Camp, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 6 octobre 1909 de l'Hon. E. K. Skinner juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée les meubles ci après désignés à savoir :

Un lot d'installations de banque et meubles, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

H. L. Favret, Dart & Kernan, avocats.
28 nov—28—déc 5 7 10

VENTES A L'ENCAN

BISHOP AUCTION CO., LTD.

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR BISHOP AUCTION CO., LTD.—SAMEDI 4 décembre 1909 à 11 heures A. M., sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 12 novembre 1909 de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans la succession de Augusta Hurstel, épouse de Johns Lee, No 90 601 dans l'espèce, No 4739 rue Dauphine

Contenu d'une Epicerie et buvette et un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré dans ladite succession.

Conditions—Comptant.
23 nov—23 28—déc 3

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Adam A. Dupuy vs Paul Reymond.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 41,420. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division E de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 décembre 1909, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir : Un buggy à quatre roues, un wagon à sort à quatre roues, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions : Comptant. — W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—A. A. Calongne, avocat pour le demandeur.

3 déc—3 8 14

J. Grossman & Sons vs Joseph C. Rocke.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans - No 41,100 - En vertu d'un writ de fieri facias de l'Hon. la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, aux Nos 727 à 731 rue St-Louis, MARDI le 14 décembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir : Une Boîte de Beurre, 1 "Cash Register", 1 Pr Balances 1 Grande Boîte à Beurre, 1 lot de Ferblanc de un Gallon, 1 lot de Dameijeannes vides de 5 Gallons, 1 lot de Liqueurs Assorties, 1 lot de Groceries Assorties etc. Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions — Comptant. W. M. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Rem. Ory, George W. Moore, avocats pour les demandeurs.

3 déc—3 8 14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph Veal

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,923— Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Arnett, administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — E. J. Meral, avocat.

28 nov—28—déc 2 7

Succession de Oscar Leubat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 91,225 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Oscar Leubat, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — E. J. Meral, avocat.

28 nov—28—déc 2 7

Succession de Mme Mary J. Blakely et Andrew R. Blakely.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 88 119—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. Harwell Blakely, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Denegre & Blair, avocats.

28 nov—28—déc 2 7

CHARTER

OF THE "AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY — State of Louisiana Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me, LYLE SAXON, a Notary public in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties and declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New-Orleans, Ltd." the domicile whereof shall be in the City of New Orleans, in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities; to borrow and lend money; to buy and sell property, real or personal; to act as trusty in bankrupcy, or as receiver or liquidator of individuals and corporations, or as agent for corporations or individuals; to act as a depository, and to guarantee the value of property and accounts.

No Stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company, except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand ($500,000.00) Dollars, divided into shares of One Hundred ($100.00) Dollars each, payable in cash, or its equivalent, and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand ($3,000.00) Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years, and thereafter to be elected annually, by ballot on the first day of July of each year, or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders' meetings to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Gaillier J. Capdevielle, President; Archibald J. Douglas, Vice-President; Francis W. Pike, Secretary and Treasurer; Ernest T. Florance and Philip L. Asher; and succeeding Boards shall elect officers from among their number. This charter may be amended or this corporation dissolved by a three-fourths vote of the stock represented at a meeting, said after ten days notice in writing, mailed to the stockholders, and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign here to with said appearers and me, Notary after the reading of the whole.

(Original Signed)

FRANK MEHRHOFF,
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS,
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE,
PHIL. L. ASHER.
LYLE SAXON,
Notary Public.

I the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana, hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Louisiana" was this day recorded in my office in book No 950, folio

(Signed) EMILE LEONARD,
Aug. 13, 1909. Deputy Recorder.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Lee F. Keller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,671—Division D — Attendu que John Henry Haag a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lee F. Keller décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—F. F. Talmer, avocat.

30 nov—30—déc 4 9

Succession de David Bernhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 91,590—Division C — Attendu que Rudolph D. Bernhardt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr David Bernhardt décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar M. Cahn, avocat.

20 nov—20 24 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Julien Dutrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 91,607—Division C—Attendu que Mme Catherine Mouledous, veuve de Julien Dutrey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julien Dutrey, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—C. J. Meral, avocat.

23 nov—23 27—déc 7

Succession de Dr. Raymond Sauvage.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,634—Division D—Attendu que Albert J. Lapiace, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr Raymond Sauvage, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Chas. J. Théard, avocat.

27 nov—27—déc 1 6

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s.

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

6 juin—1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division E—No 90,472 — Interdiction de Charles Henning—Jugement.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents : W. H. Pascoe, avocat pour le demandeur; Gus J. Ricau, avocat nommé pour représenter le défendeur.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour étant de l'opinion, pour les raisons oralement assignées ce jour, que le défendeur, Charles Henning, est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire, décrétant que le défendeur, Charles Henning, est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et prononçant son interdiction tous les frais de cette procéd